

Lire et faire lire un texte biblique



**Une formation du Service Diocésain
de l'Enseignement et de la Catéchèse
Pour les intervenants de religion à
l'école et les catéchistes**

*Lundi 19 mars 2012 à Mulhouse
de 9h à 17h
Mardi 20 mars 2012 à Strasbourg
de 9h à 16h30*

La Bible avec Pierre KEITH, exégète, la pédagogie avec Marie-Anne JEHL et Pascale BÉZU, formatrices en français à l'IUFM, l'expérience pratique avec Evelyne FRANCK, enseignante en français et culture religieuse.

Comment rendre vivants des textes, des histoires, des contes aussi anciens que ceux de la Bible ? Comment accéder au sens du texte ? Les conférenciers développeront leur démarche et donneront ainsi des clés et des repères.

Conférences théoriques et travaux en atelier alterneront afin que les participants s'approprient les techniques.

Participation aux frais de formation :
5 euros la journée, déjeuner compris

Programme des deux journées *Lire et faire lire un texte biblique*

Lundi 19 mars 2012

09h00-10h30 Pédagogie avec Pascale BEZU

10h45-12h15 Ateliers - Travaux pratiques avec Pascale BEZU

Déjeuner sur place

14h00-15h30 Lecture biblique avec Pierre KEITH

15h45-17h00 Comment rendre vivant un texte biblique (ou non), une histoire ou un conte ancien ? Expérience et 2 exemples de textes bibliques avec Evelyne FRANCK

Mardi 20 mars 2012

09h00-10h30 Lecture biblique avec Pierre KEITH

10h45-12h15 Comment rendre vivant un texte biblique (ou non), une histoire ou un conte ancien ? Expérience et 2 exemples de textes bibliques avec Evelyne FRANCK

Déjeuner sur place

13h30-15h00 Pédagogie avec Marie-Anne JEHL

15h15-16h30 Atelier - Travaux pratiques avec Marie-Anne JEHL

Inscriptions en cliquant sur les liens Doodle ci-dessous ou par courriel :
isabelle.meppiel@ere-oca.com

Lundi 19 mars 2012 à Mulhouse,

Centre Teilhard de Chardin, 17 rue de la Cigale, 68200 MULHOUSE
<http://www.doodle.com/bshgkd8fstmhdx45>

Mardi 20 mars 2012 à Strasbourg,

Foyer du Presbytère Saint-Maurice, 1 rue de Reims, 67000 STRASBOURG
<http://www.doodle.com/bshgkd8fstmhdx459g557pez/admin>

Validation des inscriptions uniquement après réception du règlement, à l'attention du SDEC, auprès de Lucienne FRITSCH à l'adresse ci-dessous.